

**PRE-AUTHORIZED DEBIT AGREEMENT
PAYOR'S AGREEMENT FOR SPORADIC
PADs**

By this agreement (the "**PAD Agreement**"), I, (the "**Payor**") hereby authorize Bank of America, N.A. (the "**Payee**") to make pre-authorized debits (each, a "**PAD**"), from time to time, from such accounts (the "**Specified Accounts**") at such financial institutions and in such amounts as I may from time to time specify.

This PAD Agreement provides for the issuance of Sporadic PADs.

The PADs authorized under this PAD Agreement are for business purposes.

It is understood that the Payee is required to obtain due Authorization from the Payor in accordance with Rule H1 of Payments Canada ("Rule H1") for each Sporadic PAD that the Payee issues against the Payor.

The Payor may revoke their authorization of the Payee to issue sporadic PADs under this PAD Agreement at any time, subject to providing 10 days prior notice and the Payee may cease issuing PADs either in accordance with the terms of this PAD Agreement or, where cancellation is not addressed, in accordance with Rule H1.

To obtain a sample cancellation form or for more information on my right to cancel a PAD Agreement, I may contact the Payee at the address and contact particulars set out below set out or visit Payments Canada Web site at <https://www.payments.ca/>. I agree to release the financial institution of any liability if the revocation is not respected, except in the case of gross negligence on its part.

Bank of America, N.A., Canada Branch
181 Bay Street
4th Floor
Toronto, Ontario M5V 2V8
Telephone Number: 416-369-7400

Recourse Rights

I have certain recourse rights if any debit does not comply with this agreement. For example, I have the right to receive reimbursement for any debit that is not authorized or is not consistent with this PAD Agreement. To obtain more information on my recourse rights, I may contact my financial institution or visit www.payments.ca."

I agree that the financial institution or financial institutions at which I maintain the Specified Accounts are not required to verify that the payment is debited in accordance with this PAD Agreement or an Authorization hereunder.

ACCORD DE DÉBIT PRÉAUTORISÉ ACCORD DU PAYEUR/DE LA PAYEUSE POUR DES DPA SPORADIQUES

En vertu de la présente entente (l'« **Entente de DPA** »), je, (« **le Payeur ou la Payeuse** ») autorise par la présente Bank of America, N.A. (le « **Bénéficiaire** ») à effectuer des débits préautorisés (chacun, un « **DPA** »), de temps à autre, à partir de ces comptes (les « **Comptes spécifiés** ») auprès des institutions financières et aux montants que je peux spécifier de temps à autre.

La présente Entente de DPA prévoit l'émission de DPA sporadiques.

Les DPA autorisés en vertu de la présente Entente de DPA sont destinés à des fins commerciales.

Il est entendu que le Bénéficiaire est tenu d'obtenir une autorisation raisonnable du Payeur ou de la Payeuse conformément à la règle H1 de Paiements Canada (« Règle H1 ») pour chaque DPA sporadique que le Bénéficiaire émet contre le Payeur ou la Payeuse.

Le Payeur ou la Payeuse peut révoquer son autorisation du Bénéficiaire d'émettre des DPA sporadiques en vertu de la présente Entente de DPA à tout moment, sous réserve d'un préavis de 10 jours et le Bénéficiaire peut cesser d'émettre des DPA soit conformément aux modalités de la présente Entente de DPA ou, lorsque l'annulation n'est pas traitée, conformément à la Règle H1.

Pour obtenir un exemple de formulaire d'annulation ou pour obtenir de plus amples renseignements sur mon droit d'annuler une Entente de DPA, je peux communiquer avec le Bénéficiaire à l'adresse et aux coordonnées indiquées ci-dessous ou visiter le site Web de Paiements Canada à l'adresse <https://www.payments.ca/>. J'accepte de dégager l'institution financière de toute responsabilité si la révocation n'est pas respectée, sauf en cas de négligence grave de sa part.

Bank of America, N.A., Canada Branch
181 Bay Street
4th Floor
Toronto, Ontario M5V 2V8
Numéro de téléphone : 416 369-7400

Droits de recours

J'ai certains droits de recours si un débit n'est pas conforme à la présente entente. Par exemple, j'ai le droit de recevoir un remboursement pour tout débit qui n'est pas autorisé ou qui n'est pas conforme à la présente Entente de DPA. Pour obtenir de plus amples renseignements sur mes droits de recours, je peux communiquer avec mon institution financière ou visiter www.payments.ca. »

J'accepte que l'institution financière ou les institutions financières où je détiens les comptes spécifiés ne soient pas tenues de vérifier que le paiement est débité conformément à la présente Entente de DPA ou à une autorisation en vertu des présentes.